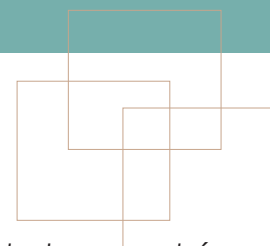




Bureau
international
du Travail

Profits et pauvreté: la dimension économique du travail forcé



L'intégration globale des systèmes économiques, notamment des marchés du travail, a apporté de nombreuses opportunités pour les travailleurs et les entreprises et a stimulé la croissance économique. Cependant, le progrès n'a pas été au bénéfice de tous. Des millions de personnes à la recherche d'un travail décent sont victimes de traite, maintenues en servitude pour dette ou dans des conditions analogues à l'esclavage, prises au piège de la pauvreté et de la discrimination.

L'abolition de l'esclavage et du travail forcé a été la première bataille pour les droits humains de l'histoire moderne et le développement de la législation internationale sur cette question a façonné les relations de travail. Une pression juridique soutenue sur ceux qui continuent à utiliser ou tolèrent le recours au travail forcé est essentielle. Les législations nationales doivent être renforcées pour combattre le travail forcé, et les peines contre ceux qui en tirent profit doivent être strictement appliquées. Cependant, les réponses contre le travail forcé nécessitent aussi une compréhension de ses causes socio-économiques profondes afin de pouvoir apporter un changement significatif.

Ce rapport examine à la fois l'offre et la demande relatives au travail forcé. Il est basé sur des données primaires et fournit, pour la première fois, une preuve solide de la corrélation entre travail forcé et pauvreté. Le rapport présente aussi la nouvelle estimation réalisée par le BIT sur les profits générés par le recours au travail forcé dans divers secteurs économiques, ainsi que par l'exploitation sexuelle.

DONNÉES ET DÉFINITIONS

Afin de déterminer les profits générés, il était tout d'abord nécessaire de réaliser une nouvelle estimation de l'ampleur du travail forcé. En 2012, le BIT a publié une nouvelle estimation selon laquelle près de 21 millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont en travail forcé. La vaste majorité, soit 90 pour cent, est exploitée dans l'économie privée. Le chiffre de 2012 est significativement plus haut que l'estimation précédente du BIT, ce qui s'explique par de meilleures données et l'amélioration de la méthodologie. La nouvelle estimation a confirmé que l'importance du travail forcé imposé par l'Etat est en déclin, les développements politiques récents ayant notamment contribué à cette tendance. Dans certains pays, le travail forcé imposé par les autorités étatiques reste une préoccupation majeure, et une attention continue est nécessaire afin de protéger les travailleurs contre ces pratiques étatiques d'exploitation et de répression. Toutefois, l'accent est maintenant mis sur la question du travail forcé et de la traite des personnes dans l'économie privée, souvent en relation avec le crime organisé.

Dans l'étude de 2012, on estime que 22 pour cent des personnes en travail forcé sont victimes d'exploitation sexuelle et 68 pour cent sont victimes de travail forcé dans des activités économiques telles que l'agriculture, la construction, le travail domestique ou le secteur manufacturier. La région Asie-Pacifique comprend le plus grand nombre de travailleurs forcés – près de 12 millions (soit 56 pour cent du nombre total) – tandis que les pays d'Europe centrale et du Sud-Est (non membres de l'Union européenne) et la Communauté des Etats indépendants (CEI) a la prévalence la plus élevée avec 4,2 victimes pour 1 000 habitants.¹

Afin de développer une nouvelle estimation des profits générés par le travail forcé, le BIT a utilisé les données économiques de la base de données ayant servi à calculer l'estimation globale de 2012, notamment les informations sur les professions et les industries dans lesquelles travaillent les victimes de travail forcé, leur salaire – lorsque il y en a un - ainsi que d'autres données économiques.

De plus, le BIT a mené des enquêtes nationales sur le travail forcé, parfois centrées sur des secteurs ou industries spécifiques, enfants et adultes, ou sur une forme particulière de travail forcé. Le résultat de ces enquêtes a fourni la base de l'analyse des déterminants du travail forcé, en se penchant particulièrement sur les facteurs qui rendent certaines personnes plus vulnérables que d'autres.

Il convient de remercier les gouvernements ayant collaboré avec le BIT afin de mettre en œuvre ces enquêtes pour avoir accepté de tester des méthodologies innovantes, de valider les résultats et de revoir les recommandations politiques. En septembre 2013, les Etats et partenaires sociaux membres de l'OIT ont adopté une résolution à la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail qui appelle à harmoniser la définition du travail forcé à des fins statistiques, à développer des méthodologies d'enquête et à mettre en œuvre des enquêtes nationales.

¹ Pour plus d'information à propos de l'estimation globale de 2012, voir ILO Global Estimate of Forced Labour: Results and Methodology (Genève, 2012).

Les informations présentées dans ce rapport se basent sur la définition du travail forcé consacrée dans la Convention de l'OIT (n° 29) sur le travail forcé, adoptée en 1930. Cette définition englobe toutes les formes de travail ou service, qu'il soit formel ou informel, légal ou illégal. Un élément de coercition (« menace de peine ») est également requis pour distinguer le travail forcé de l'exploitation au travail plus largement. Le consentement libre et éclairé tout au long de la relation de travail est un autre élément important de la définition.

La Convention No. 29 exige que les Etats membres criminalisent le travail forcé; en conséquence, l'exaction du travail forcé n'est pas une violation mineure du droit du travail mais un crime. En tant que tel, il est étroitement lié au concept de traite des personnes tel que défini par le Protocole des Nations-Unies de 2000 visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Le Protocole fait de la traite des personnes un crime. La définition du travail forcé de l'OIT couvre toutes les formes d'exploitation résultant de la traite, à l'exception de la traite à des fins de prélèvement d'organes.

L'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage tels que définis par la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956) sont aussi inclus dans la définition du travail forcé de l'OIT, avec quelques exceptions comme le mariage forcé, sauf lorsqu'il aboutit à l'exaction de travail ou service forcé.

QUELS SONT LES PROFITS DU TRAVAIL FORCÉ?

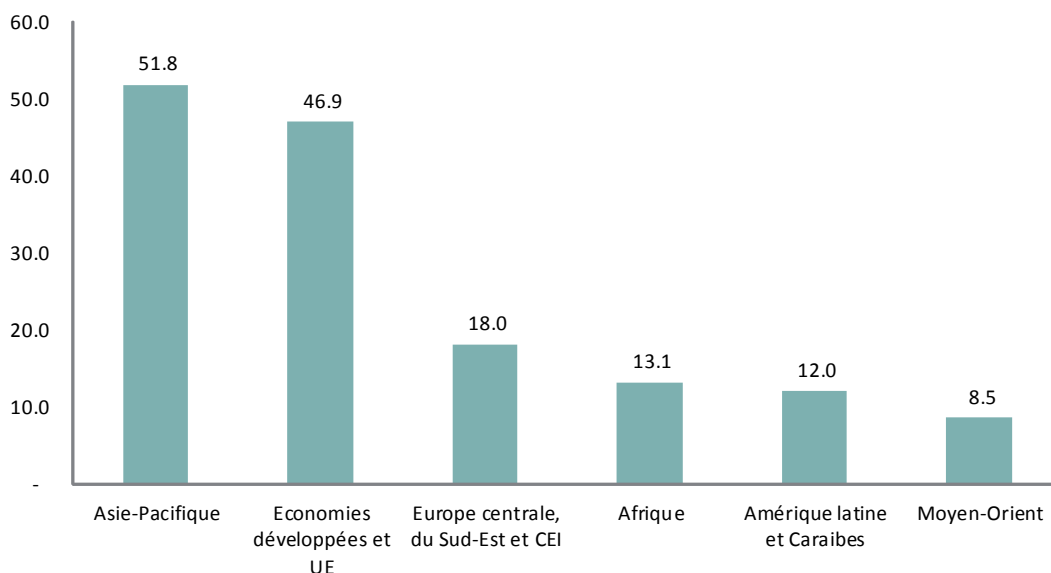
Les profits générés du travail forcé sont illégaux par définition. Cette étude présente une nouvelle estimation des profits faits sur le dos des millions de victimes du travail forcé aujourd'hui. En 2005, le BIT a publié la première estimation des profits tirés du travail forcé en utilisant des données sur la valeur ajoutée dans le secteur agricole. Des estimations avaient aussi été données sur l'exploitation sexuelle. L'accent avait été mis sur ces deux activités économiques en supposant qu'elles regroupaient la plupart des victimes de travail forcé. Les profits avaient été définis par la différence entre la valeur ajoutée économique moyenne et la somme des dépenses pour le paiement des salaires et la consommation intermédiaire. Il avait été estimé que les profits globaux tirés du travail forcé s'élevaient au moins à 44 milliards de dollars par an, dont 32 milliards générés par la traite des personnes.²

Sur la base des estimations récentes du nombre de victimes et d'une méthodologie affinée, le BIT est désormais en mesure de produire une nouvelle estimation des profits générés par le travail forcé. Les profits sont répartis dans les catégories suivantes : exploitation sexuelle, travail domestique, agriculture et autres activités économiques. La dernière catégorie comprend la construction, le secteur manufacturier, l'industrie extractive et les services publics de distribution.

² OIT: Une alliance mondiale contre le travail forcé, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Genève, 2005); P. Belsler: Forced Labour and Human Trafficking: Estimating the Profits (Genève, BIT, Programme d'Action Spécial pour Combattre le Travail Forcé, 2005), DECLARATION/WP/42/2005.

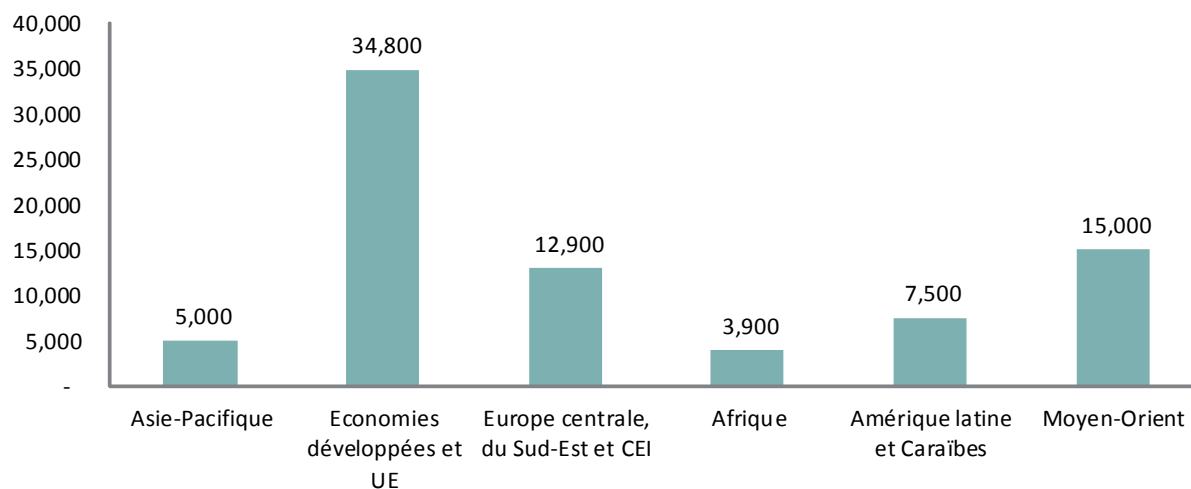
On estime que le total des profits tirés du travail forcé dans l'économie privée mondiale s'élève à 150 milliards de dollars par an. La majeure partie des profits est générée en Asie, dont deux tiers provenant de l'exploitation sexuelle.

Profits annuels du travail forcé par région (en milliards de dollars)



Les profits annuels par victime sont les plus élevés dans les économies développées (34,800 \$ par habitant), suivis par les pays du Moyen-Orient (15,000 \$ par habitant), et sont les plus bas dans la région Asie-Pacifique (5,000 \$ par habitant) et en Afrique (3,900 \$ par habitant).

Profit annuel par victime de travail forcé et par région (USD)



42,000,000
37,500.290
43,000,210
35,000,000
42,000,000
37,500.290
35,470,000
78,380,000
45,670,210
28,340,000
16,890,330
45,999.990
91,376,450
15,369,980
46,990,000
19,000,450
98,657,950
56,983,410
78,934,000
89,560,350
65,430,990
33,576,902
49,861,204
35,000,000
42,000,000
37,500.290
43,000,210
35,000,000
42,000,000
37,500.290
35,470,000
78,380,000
45,670,210
28,340,000
16,890,330
45,999.990
91,376,450
15,369,980
46,990,000
19,000,450
98,657,950
56,983,410
78,934,000
89,560,350
65,430,990
33,576,902
49,861,204
35,000,000
42,000,000
37,500.290
43,000,210
35,000,000
42,000,000

À l'échelle mondiale, deux tiers des profits provenant du travail forcé résultent de l'exploitation sexuelle, soit environ 99 milliards de dollars par an. Dans le calcul des profits, on suppose que les salaires et les consommations intermédiaires représentent 30 pour cent des revenus totaux des victimes d'exploitation sexuelle.

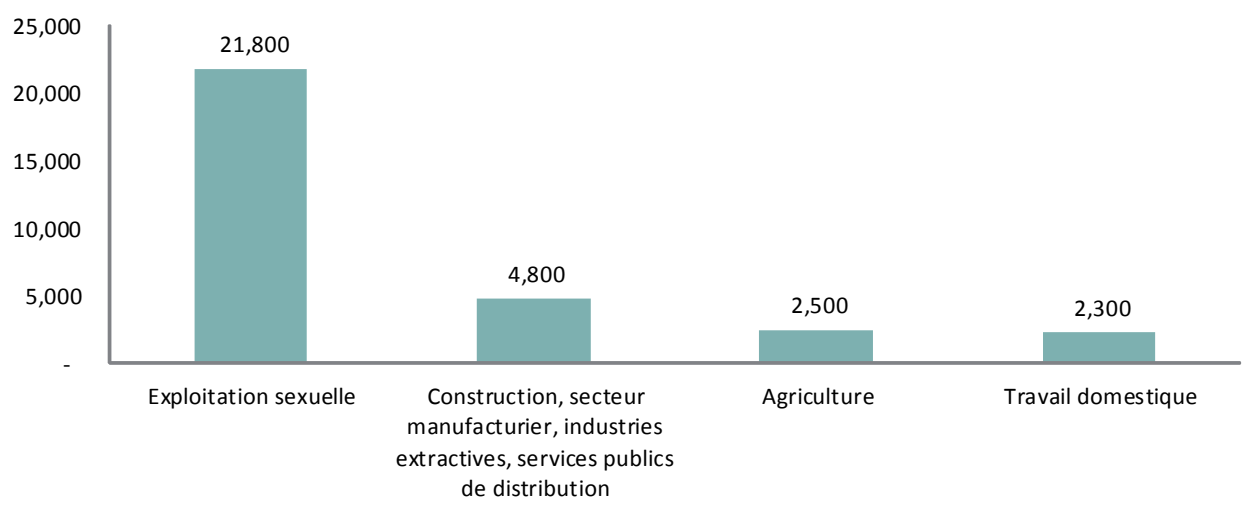
Les victimes de travail forcé à des fins d'exploitation dans l'agriculture, le travail domestique, et d'autres activités économiques, génèrent un profit estimé à 51 milliards de dollars par an, dont 9 milliards de dollars dans l'agriculture, y compris la sylviculture et la pêche. Ceci a été calculé, avec les informations de la base de données globale de 2012, en estimant la différence entre la valeur ajoutée résultant du travail (en utilisant la valeur ajoutée par travailleur multipliée par la part du travail, estimée prudemment à deux tiers) et le salaire payé aux victimes de travail forcé dans ce secteur.

Les profits dans les autres activités économiques, comprenant la construction, le secteur manufacturier, l'industrie extractive et les services publics de distribution, sont estimés à 34 milliards de dollars par an. Dans ce cas, la valeur ajoutée résultant du travail est calculée d'après le revenu moyen spécifique au secteur divisé par la part du coût de main-d'œuvre.

Enfin, il est estimé que les ménages privés qui emploient des travailleurs domestiques dans des conditions de travail forcé économisent annuellement environ 8 milliards de dollars en ne payant pas ou pas assez leurs travailleurs. Ces économies ont été calculées d'après la différence entre le salaire que les travailleurs domestiques devraient percevoir et le salaire réellement payé à ceux en situation de travail forcé. D'après les informations de la base de données globale de 2012, on peut estimer que les travailleurs domestiques en situation de travail forcé reçoivent en moyenne 40% du salaire qu'ils devraient recevoir.

Les profits par habitant sont plus élevés en cas d'exploitation sexuelle, ce qui s'explique par la demande pour de tels services et les prix que les clients sont prêts à payer, par le faible investissement en capital et par les faibles coûts d'exploitation de cette activité.

Profits annuels par victime et secteur d'exploitation (USD)



QUELS SONT LES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES RENDANT LES PERSONNES VULNÉRABLES AU TRAVAIL FORCÉ?

Cette recherche a confirmé que le travail forcé est répandu dans les professions et industries attirant une main d'œuvre peu ou pas qualifiée, où la demande de travail varie et où les conditions de travail sont souvent mauvaises. Mis à part l'exploitation sexuelle, les secteurs les plus cités dans l'estimation globale de 2012 sont l'agriculture, comprenant la pêche et la sylviculture, la construction, le secteur manufacturier, l'industrie extractive, les services publics de distribution et le travail domestique. Alors que des travailleurs hautement qualifiés existent également dans ces secteurs, les victimes de travail forcé sont plutôt parmi les travailleurs peu ou pas qualifiés.

Néanmoins, le résultat le plus frappant de cette recherche est la corrélation évidente entre la vulnérabilité des ménages confrontés à la baisse soudaine de leur revenu et la probabilité de se retrouver en situation de travail forcé. Les études citées dans ce rapport illustrent que, malgré les variations entre les pays et les conditions économiques, partout les ménages pauvres ont particulièrement du mal à gérer les baisses soudaines de revenu, notamment lorsque celles-ci les entraînent en-deçà du seuil de pauvreté alimentaire. Confrontés à de telles baisses, les hommes et femmes sans protection sociale risquent d'emprunter pour maintenir leur niveau de consommation et d'accepter n'importe quel travail pour eux ou leurs enfants, même dans des conditions d'exploitation. Ceci peut conduire à une lourde dépendance vis-à-vis de créanciers, recruteurs et employeurs sans scrupules qui exploitent ainsi leur situation de vulnérabilité.

Le manque d'éducation et l'illettrisme sont également des facteurs clés. Les adultes avec un niveau d'éducation bas et les enfants dont les parents ne sont pas instruits sont exposés à un plus grand risque de travail forcé. Le faible niveau d'éducation et l'illettrisme réduisent les possibilités d'emploi des travailleurs et les forcent souvent à accepter de mauvaises conditions de travail. De plus, les personnes instruites capables de lire un contrat sont plus à même de reconnaître les situations pouvant mener à l'exploitation et la coercition. Le fait d'être instruit et de savoir lire permet aussi de percevoir des salaires plus élevés réduisant ainsi la probabilité de sombrer dans la pauvreté et donc la dépendance aux crédits.

Le genre, tout particulièrement dans certaines activités économiques, est un autre facteur important déterminant la probabilité d'être en situation de travail forcé. Selon l'estimation globale du BIT, environ 55 % des victimes sont des femmes et des filles. Dans l'exploitation sexuelle et le travail domestique, la grande majorité des victimes sont des femmes et des filles. Cependant, dans d'autres secteurs d'activité économique, les hommes et garçons ont tendance à être surreprésentés. Selon les données des enquêtes nationales, les hommes et les garçons sont légèrement plus à risque de finir en travail forcé que les femmes et les filles. Ceci peut s'expliquer par le sujet des enquêtes et l'accent particulier mis sur la servitude pour dettes. Des études précédentes du BIT ont démontré que c'est généralement l'homme à la tête du foyer qui emprunte de

l'argent et met ainsi en gage sa force de travail. Ceci sous-entend souvent que toute la famille est considérée comme étant tenue en servitude. Certaines études nationales ont montré que, selon le pays de destination, les hommes migrants se retrouvent plus souvent en situation de travail forcé que les femmes. D'autres études nationales ont montré que les ménages dirigés par des femmes célibataires sont plus à risque que les ménages dirigés par un homme. Donc, même si le sexe est un facteur important pour déterminer le risque de travail forcé, il dépend fortement du contexte et varie selon les pays, les secteurs et les formes de travail forcé.

Enfin la migration est un important facteur de risque. D'après l'estimation globale du BIT, 44% des victimes avaient migré au sein d'un pays ou par-delà des frontières avant d'être en situation de travail forcé. Des études centrées sur les travailleurs migrants en Europe de l'Est ont démontré une corrélation évidente entre la nécessité d'emprunter de l'argent pour payer les frais de recrutement et le risque de se retrouver en situation de travail forcé. Les migrants instruits étaient moins susceptibles d'être en situation de travail forcé, ce qui démontre encore une fois l'importance de l'éducation. Enfin, le choix du pays de destination et le statut légal des travailleurs migrants dans ce pays sont des critères significatifs pour déterminer la probabilité d'être en travail forcé : une situation irrégulière entraîne un risque plus élevé d'exposition au travail forcé.

LA VOIE À SUIVRE

Tandis que des employeurs et criminels peu scrupuleux tirent d'énormes profits de l'extorsion du travail forcé, les pertes subies par les victimes, leur famille et la société sont considérables. Les victimes et leurs familles perdent des revenus et par conséquent ne peuvent pas échapper à la pauvreté. De plus, un grand nombre de victimes sont traumatisées et peuvent mettre des années à reconstruire leur vie. Les entreprises et les employeurs respectueux des lois sont défavorisés par le travail forcé qui crée un environnement de compétition déloyale et ternit la réputation de secteurs entiers. Ceci fait aussi du tort aux gouvernements et à la société puisque les profits générés par le travail forcé contournent les systèmes de collecte des impôts et que les frais liés aux cas de travail forcé sont importants.

Que faut-il faire? Il est fondamental de standardiser les méthodes de collecte de données d'un pays à l'autre. Une telle uniformisation ainsi qu'une collecte régulière des données permettraient à l'OIT et aux autres organisations internationales de produire des estimations mondiales plus fiables, de mesurer les tendances et de mieux comprendre les facteurs de risque. De meilleures données et recherches contribueront à élaborer des politiques plus efficaces. Suite à la résolution de la Conférence internationale des statisticiens du travail adoptée en septembre 2013, le BIT va créer un groupe de travail comprenant des statisticiens, des économistes et autres experts afin d'améliorer encore la collecte de données et la recherche dans ce domaine.

Cependant, pour changer de manière significative la vie des 21 millions d'hommes, de femmes et d'enfants en situation de travail forcé, des actions concrètes et immédiates sont nécessaires. Le fait que d'énormes profits soient faits, sans dissuasion efficace, sur

42,000,000
37,500,290
43,000,210
35,000,000
42,000,000
37,500,290
35,470,000
78,380,000
45,670,210
28,340,000
16,890,330
45,999,990
91,376,450
15,369,980
46,990,000
19,000,450
98,657,950
56,983,410
78,934,000
89,560,350
65,430,990
33,576,902
49,861,204
35,000,000
42,000,000
37,500,290
43,000,210
35,000,000
42,000,000
37,500,290
35,470,000
78,380,000
45,670,210
28,340,000
16,890,330
45,999,990
91,376,450
15,369,980
46,990,000
19,000,450
98,657,950
56,983,410
78,934,000
89,560,350
65,430,990
33,576,902
49,861,204
35,000,000
42,000,000
37,500,290
43,000,210
35,000,000
42,000,000

le dos de millions de travailleurs pauvres et non-instruits, et donc faciles à tromper, est un argument de taille pour pousser les gouvernements à agir plus fermement. Malgré le récent renforcement des mesures d'application contre le travail forcé et la traite des personnes, cela reste une entreprise très lucrative à faible risque. Cela doit changer.

Des mesures sont nécessaires pour renforcer les lois, les politiques et l'inspection dans les secteurs où les risques de travail forcé sont élevés. Ceci devrait être lié à un système d'identification rapide et de protection efficace des victimes. Les violations du droit du travail devraient être punies sans délai et des sanctions criminelles devraient être imposées à ceux qui prennent pour proie des travailleurs vulnérables. Les capacités des travailleurs doivent être renforcées en soutenant leur syndicalisation et leur accès aux voies de recours.

Il faut également renforcer les mesures préventives et aborder les facteurs de risque spécifiques. Une protection sociale peut réduire la vulnérabilité des ménages à la baisse soudaine de revenu et à la servitude pour dettes. L'accès à l'éducation et à la formation des compétences peut renforcer le pouvoir de négociation des travailleurs et en particulier empêcher les enfants de devenir victimes de travail forcé. Des mesures pour promouvoir l'inclusion sociale et résoudre le problème de la discrimination contre les femmes et les filles peuvent également permettre de lutter à terme contre le travail forcé. Une bonne gouvernance de la migration peut en accroître les impacts positifs et prévenir l'exploitation et les abus dont les travailleurs migrants sont victimes.

Il est urgent d'aborder les causes socio-économiques profondes de cette pratique illégale et très lucrative. Des mesures globales sont nécessaires, impliquant les gouvernements, les travailleurs, les employeurs et les autres parties prenantes, qui travaillent ensemble pour mettre fin au travail forcé. La persistance du travail forcé est néfaste pour les affaires, néfaste pour le développement et néfaste pour ses victimes. C'est une pratique qui n'a pas sa place dans une société moderne et qui devrait être éradiquée en priorité.

Programme d'Action Spécial pour Combattre le Travail Forcé (SAP-FL)
Principes et droits fondamentaux au travail (FPRW)
Bureau international du Travail, Route des Morillons, 4
CH – 1211 Genève 22, Suisse
Tel. +41 22 799 63 29 - Fax. +41 22 799 65 61
forcedlabour@ilo.org
www.ilo.org/forcedlabour